DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 13 février 2023

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4169-2021.
Mesures d'HQD-Énergir de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments.
Phase 2 – Secteur Commercial-institutionnel (CI).
Délai de la preuve du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* en Phase 2.

Chère Consœur,

Le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*) demande respectueusement à la Régie de lui permettre de déposer sa preuve en Phase 2 du présent dossier **le lundi 20 février 2023 à 12h00**.

Nos analystes principaux au présent dossier, Messieurs Jean Schiettekatte et Jimmy Royer nous informent en effet qu'il ne leur sera pas possible de finaliser cette preuve d'ici le **mercredi 15 février 2023**, ceux-ci ayant eu à prendre part à un Congrès de 5 jours la semaine dernière à Ottawa sur les projets de développement, de soutenabilité, de production énergétique et de consommation/efficacité énergétique dans les territoires nordiques du Canada. Tant Monsieur Jean Schiettekatte que Monsieur Jimmy Royer sont professionnellement impliqués dans plusieurs tels projets, ce Congrès regroupant plusieurs de leurs clients et partenaires. Monsieur Jean Schiettekatte a même pris part à la préparation d'une des conférences qui y a été présentée. Messieurs Jean Schiettekatte et Jimmy Royer ont également, à cette occasion, rencontré le Conseil d'administration d'un de leurs clients pour gérer un projet auquel ils œuvrent.

Malgré tous leurs efforts pour progresser dans la préparation de leur preuve en Phase 2 du présent dossier, y compris durant les journées de ce Congrès, Messieurs Jean Schiettekatte et Jimmy Royer nous informent que ce délai jusqu'au lundi 20 février 2023 leur sera indispensable.

Il est à noter que, parallèlement, pendant la tenue de ce Congrès la semaine dernière, Monsieur Jean Schiettekatte a eu à préparer et prendre part à une réponse à une DDR de la Régie au Dossier R-4194-2022 Phase 2 (Cause tarifaire de Gazifère), de même qu'à la séance de travail annuelle au Dossier R-4207-2022 (Rapport annuel d'Énergir) et œuvre à la préparation d'une demande d'intervention qui s'en suit, celle-ci devant être logée **le jeudi 16 février 2023**. De plus, il prendra part à la séance de travail du **vendredi 17 février 2023** de la Régie sur les *« bénéfices pour la société (BPS) »* (*« bénéfices non énergétiques (BNÉ) »*) qui seront dorénavant inclus aux Guides de dépôt d'Énergir, Gazifère et Intragaz, ce dont il aura ensuite à tenir compte dans sa présentation des jours suivants dans la cause tarifaire de Gazifère (R-4194-2022 Phase 2) où ce sujet est déjà abordé par le distributeur et par nous.

À cela nous ajoutons le fait que les réponses d'HQD-Énergir aux questions 1.1 à 1.3 et 3.1 à 3.5 de la DDR no 2 de l'AQCIE-CIFQ (pour lesquelles les distributeurs avaient obtenu un **délai jusqu'à aujourd'hui à 16h00** suivant la Lettre A-0084 de la Régie) ne sont pas encore disponibles ce jour à 17h45. Or, le mémoire du RTIEÉ, en cours de rédaction, met déjà en question la justesse des projections de volumes de participation, appuyées par les cas-types d'HQD-Énergir sur lesquels porteraient ces réponses manquantes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

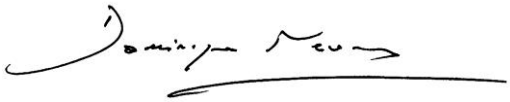

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*), regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).